



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

LE 1^{ER} AVRIL 2019

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce premier jour d'avril de l'an deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
M. Robert Normand Mme Manon Deslauriers
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité suite à une petite modification afin de devancer les points de la politique familiale en début de rencontre vu la présence de Mme Marie-France Vallée, agente de développement.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 4 mars 2019 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE MARS 2019

Secteur d'activités	Budget 2018	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	318 505 \$	19 071 \$	96 066 \$	222 440 \$
Sécurité publique	233 100 \$	7 912 \$	25 781 \$	207 319 \$
Transport routier	537 635 \$	72 864 \$	212 640 \$	324 995 \$
Hygiène du milieu	226 138 \$	11 809 \$	46 018 \$	180 120 \$
Industrie & Commerce	59 754 \$	0 \$	28 299 \$	31 455 \$
Loisirs et culture	91 700 \$	16 137 \$	34 103 \$	57 597 \$
Casse-croûte/resto	85 000 \$	8 592 \$	25 379 \$	59 621 \$
Frais de financement	110 025 \$	14 270 \$	35 388 \$	74 637 \$
Remb. en capital	377 383 \$	0 \$	192 116 \$	185 267 \$
Investissements prévus	110 760 \$	3 709 \$	3 709 \$	107 051 \$
Total dépenses	2 150 000 \$	154 364 \$	699 499 \$	1 450 502 \$
Revenus	2 150 000 \$		1 791 878 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

PRÉSENTATION PAR MARIE-FRANCE VALLÉE, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT, DE NOTRE POLITIQUE FAMILIALE ET DE SON PLAN D'ACTION.

49-04-2019 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marguerite fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique familiale et des aînés (PFA) réunissant huit municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que le comité de pilotage de la MRC a proposé la politique aux comités locaux des huit municipalités engagées dans la démarche collective;

ATTENDU que la proposition de la PFA a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU que cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des familles et des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Deslauriers, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte la Politique familiale et des aînés.

Que le conseil reconnait cet outil comme un guide dans la prise de décisions pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des familles et des aînés.

50-04-2019 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

ATTENDU que la municipalité fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique familiale et des aînés et du plan d'action qui en découle;

ATTENDU que la municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique familiale et des aînés;

ATTENDU que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des familles, des adolescents et des aînés;

ATTENDU que le comité local a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique familiale et des aînés.

Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les trois prochaines années.

Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

51-04-2019 NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE DES AÎNÉS : SA COMPOSITION ET SON MANDAT

ATTENDU que la municipalité a démontré sa volonté d'élaborer une Politique familiale et des aînés (PFA) et un plan d'action pour assurer un milieu de vie de qualité répondant aux besoins des familles et des aînés ;

ATTENDU que la mise en œuvre de la PFA et son plan d'action nécessite la création d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer la réalisation et le suivi des actions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil constitue un comité de suivi de la PFA sous la présidence du représentant des questions familles et aînés (RQFA), accompagné de la direction générale.

Que ce comité se réunisse de trois à quatre fois par année.

Que le mandat de ce comité soit :

- D'assister le conseil municipal dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'action;
- D'agir à titre de comité consultatif auprès du conseil municipal pour toutes questions touchant les familles et les aînés ;
- D'assurer un lien entre les instances municipales et la communauté concernant la PFA.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

Que ce comité soit formé de

- Brigitte Brochu
- Nicole Chabot
- Clément Lacroix
- Sophie Dumont
- Mylène Sylvain
- Claude Perreault

CORRESPONDANCE

- ↳ Réception de la 2^e portion de la subvention des Fonds structurants quant à la demande de la biblio la Bouquine au montant de 4500\$.
- ↳ Réponse positive aux demandes de subvention auprès des Fonds structurants, les 2 projets déposés soit : équipement multi-fonctions et réparation locaux organismes ont été acceptés pour un total de 19 000\$.
- ↳ Invitation au 31^e souper annuel des jeunes gens d'affaires qui aura lieu le mercredi 17 avril prochain au coût de 75\$. *Pas de disponibilité*
- ↳ Demande de la Chambre de commerce afin de créer une activité de réseautage (déjeuner ou 5 à 7) avec les gens d'affaires de Ste-Marguerite en novembre prochain. *Accepté, dossier à suivre*
- ↳ Suivi dans le dossier M Normand Bégin-report de la rencontre publique à la CPTAQ, date butoir du 11 juin; attente fonte des neiges pour vérification du fossé et limites, réponse lui sera rendue.
- ↳ Réponse au MDELCC concernant l'avis de non-conformité pour le plan d'échantillonnage du plomb et du cuivre.
- ↳ Demande afin d'acheminer une pétition au MTQ pour la réparation de l'extrémité ouest de la route 216.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de mars.

CPTAQ : aucun dossier

52-04-2019 DÉROGATION MINEURE- J. PORCINE AUDESSE INC

Considérant que la demande de J. Porcine Audesse inc consiste en la démolition intérieure d'une partie de la porcherie existante et la rénovation d'une partie de la porcherie qui doit être rénové; Aussi la transformation de la porcherie maternité existante en une porcherie engraissement qui apportera une augmentation du nombre des U.A. porcin.

Considérant que les vents dominants ne vont pas en direction de la résidence située au 404 rang Saint-François;

Considérant que l'augmentation d'unités animales est fait à l'intérieur du bâtiment existant et ce, sans agrandissement;

Considérant que la porcherie engraissement sera rénovée et modernisée (ventilation, isolation, revêtement extérieur et intérieur);

Considérant qu'aucun autre réservoir à lisier ne sera construit sur le site;

Considérant que selon les propos du propriétaire, le changement est nécessaire pour la prospérité de son entreprise;

Considérant que le propriétaire du 1845 rang Saint-François est en accord avec le projet;

En CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que selon la recommandation du comité consultatif, le conseil accepte la demande de J. Porcine Audesse inc.

53-04-2019 ADJUDICATION DE CONTRAT

Date d'ouverture :	1er avril 2019	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	2 474 000 \$	Date d'émission :	15 avril 2019



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 456-2018, et 447-2017, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 avril 2019, au montant de 2 474 000\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

131 000 \$	2,00000 %	2020
134 000 \$	2,10000 %	2021
137 000 \$	2,20000 %	2022
141 000 \$	2,30000 %	2023
1 931 000 \$	2,35000 %	2024

Prix : 98,83500

Coût réel : 2,61061 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

131 000 \$	2,00000 %	2020
134 000 \$	2,05000 %	2021
137 000 \$	2,15000 %	2022
141 000 \$	2,25000 %	2023
1 931 000 \$	2,35000 %	2024

Prix : 98,41940

Coût réel : 2,70549 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

131 000 \$	2,00000 %	2020
134 000 \$	2,00000 %	2021
137 000 \$	2,05000 %	2022
141 000 \$	2,15000 %	2023
1 931 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,00400

Coût réel : 2,70795 %

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

131 000 \$	2,10000 %	2020
134 000 \$	2,15000 %	2021
137 000 \$	2,20000 %	2022
141 000 \$	2,30000 %	2023
1 931 000 \$	2,35000 %	2024

Prix : 98,27500

Coût réel : 2,74893 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 474 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**54-04-2019 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 474 000\$-15 AVRIL 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Sainte-Marguerite souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 474 000 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
4562018	704 800 \$
4472017	477 624 \$
4472017	1 291 576 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 4562018 et 4472017, la Paroisse de Sainte-Marguerite souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par Denis Gamache et résolument unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 avril 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

trésorière ou à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA NOUVELLEBEAUCE
275 AVE. MARGUERITEBOURGEOIS
SAINTEMARIE, QC G6E 3Y9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire trésorière ou trésorier(ère). La Paroisse de Sainte-Marguerite, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 4562018 et 4472017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

55-04-2019 ACHAT D'UNE AUTORÉCUREUSE

CONSIDÉRANT QU'avec le changement de plancher au centre communautaire en novembre 2018, celui-ci requiert un entretien différent;

CONSIDÉRANT QU'après quelques mois d'utilisation, les usagers nous ont signalé que le plancher était terne et plus rugueux;

CONSIDÉRANT QU'après information, l'équipement de nettoyage existant ne peut faire un entretien adéquat pour ce type de plancher car le système d'essoreuse n'est pas assez puissant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que la directrice générale et le concierge soient mandatés afin d'effectuer l'achat d'une nouvelle auto récurveuse.

Que l'ancienne sera offerte pour vente dans notre journal municipal et sur un site de vente.

RUE DE LA MEUNERIE

L'ouverture des soumissions pour la réfection de la rue de la Meunerie a été reportée du 26 mars au 2 avril / 15h.

56-04-2019 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DU REG NO 466-2019

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement no 466-2019 modifiant le règlement de zonage 372.

***assemblée publique est prévue le 6 mai à 19h15*

57-04-2019 OUVERTURE DE SOUMISSION-ABAT POUSSIÈRE

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la soumission de Transport Adrien Roy & Filles inc pour le service d'achat et d'épandage d'abat-poussière au coût de 0,349\$/litre avant taxes soit acceptée. L'application est prévue en deux phases soit en juin et en août.

58-04-2019 OUVERTURE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que la soumission de Marquage Lignpro pour le service de balayage des rues, des stationnements de l'église, de l'édifice municipal ainsi que des stationnements du garage municipal et de la caserne est acceptée au coût de 2 200\$ avant taxes.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

59-04-2019 OUVERTURE DE SOUMISSION – MATÉRIAUX GRANULAIRES

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que suite aux soumissions reçues pour l'achat de matériaux granulaires, celle de Conrad Giroux inc soit acceptée au prix de 12,95\$ la tonne métrique avant taxes. Que dans ce prix, la redevance municipale et le transport sont inclus.

60-03-2019 OUVERTURE DE SOUMISSION – MACHINERIES LOURDES

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de Conrad Giroux inc pour la location de la pelle avec godet 66 po au coût de 89\$/heure et du camion 10 roues au coût de 79\$/heure pour les travaux prévus durant la saison 2019.

61-04-2019 OUVERTURE SOUMISSION – DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que la soumission de Débroussaillage Adam Vachon soit acceptée au coût de 7 444.63\$ avant taxes pour les travaux de débroussaillage des abords de routes et fossés complets de notre territoire sur une distance d'environ 36,16 kilomètres.

62-04-2019 OFFRES D'EMPLOI POUR DEUX POSTES SAISONNIERS À LA VOIRIE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la directrice générale à préparer deux offres d'emploi pour un poste saisonnier de préposé à la voirie ainsi qu'un emploi pour l'entretien des espaces verts. Une description des tâches sera préparée et insérée dans le journal le Coup d'oeil et sur le site d'Emploi Québec. Les dépenses pour ces postes ont été prévues au budget.

63-04-2019 APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des chemins d'hiver d'une durée de cinq ans se termine en avril 2019;

CONSIDÉRANT que certaines modifications tels : ajout de sections à entretenir, la considération d'ajout de sel sur certaines artères ainsi que l'entretien sommaire des trottoirs seront apportés au devis;

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil va en appel d'offres pour l'entretien hivernal des routes sur son territoire. Que l'appel d'offres sera affiché sur le site SEAO.

64-04-2019 ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTAUX

ATTENDU que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial qui ont été lancés en 2017 visaient à soutenir le développement des services d'accès à Internet haute vitesse (IHV) sur des réseaux fixes et sans fil mobile;

ATTENDU que ces programmes comportaient des critères d'admissibilité pour lesquels des entreprises de télécommunications, la MRC de La Nouvelle-Beauce et d'autres régions du Québec n'ont pu déposer des projets supportés par du financement gouvernemental compte tenu que les cartes de références établis par le gouvernement du Canada ne permettaient pas de s'y qualifier (service disponible dans des zones ciblées ayant un hexagone de 25 km);

ATTENDU que les gouvernements ont l'intention de mettre en place sous peu de nouveaux programmes d'aide dans le but d'arriver à l'objectif de service universel d'IHV d'au moins 50 Mbps (mégabits par seconde) pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens comme l'indique une décision du CRTC (2012-496);

ATTENDU que lors des élections provinciales de 2018, le parti politique de la CAQ (Coalition avenir Québec) a promis la couverture de 100 % des



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — Nr-103

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ménages à Internet haute vitesse en quatre (4) ans et qu'il est maintenant au pouvoir;

ATTENDU que les critères de financement défavorables des programmes gouvernementaux de 2017 doivent être révisés à la lumière des résultats obtenus afin que les prochaines rondes de financement publiques assurent l'accès à IHV en Nouvelle-Beauce, et ce, pour supporter adéquatement le développement économique et social de notre milieu et d'améliorer la sécurité publique de la population;

ATTENDU que les entreprises et les citoyens interpellent régulièrement le milieu municipal depuis plusieurs années afin d'avoir une meilleure couverture à Internet haute vitesse pour les activités courantes de tous les jours ainsi que pour avoir des conditions favorables afin d'être attractifs pour les nouveaux projets d'affaires et les nouveaux arrivants;

ATTENDU que les critères sont en cours de définition pour le futur Fonds du CRTC qui établira la base du programme d'aide fédéral à venir (et dont s'inspirera le gouvernement du Québec) et les critères semblent encore une fois défavoriser le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que les fournisseurs de service dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à l'Internet haute vitesse particulièrement en milieu rural;

ATTENDU que les efforts des différents paliers gouvernementaux doivent être alignés afin d'établir des règles d'admissibilité qui permettront de combler les besoins en service à IHV dans les meilleurs délais et avec plus de flexibilité que les programmes de 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place dès que possible, des programmes d'aide qui soutiendront adéquatement le déploiement de l'accès à l'Internet haute vitesse auprès de tous les ménages du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce d'ici quatre (4) ans.

Que copie de cette résolution soit transmise à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Maxime Bernier, député fédéral de Beauce, M. Luc Provençal, député provincial de Beauce-Nord et M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

65-04-2019 AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE CELLULAIRE EN NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que la couverture actuelle de la téléphonie cellulaire ne dessert pas l'ensemble du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que plusieurs secteurs ne peuvent bénéficier de ce service considéré essentiel en 2019;

ATTENDU que de plus en plus de personnes n'ont pas accès à une ligne téléphonique fixe et comptent sur la téléphonie cellulaire lors de leur déplacement et de leurs activités professionnelles et personnelles;

ATTENDU que les secteurs non couverts rendent les interventions des services de sécurité publique plus vulnérables en cas de situation d'urgence;

ATTENDU que l'accès à la téléphonie cellulaire contribue au développement des collectivités et à l'attraction de la population;

ATTENDU que de plus en plus d'applications mobiles sont disponibles sur les téléphones cellulaires et qu'elles sont très utiles pour la gestion des exploitations agricoles, à nos travailleurs et à la population en général;

ATTENDU que les deux (2) paliers de gouvernementaux doivent établir en partenariat des programmes d'aide pour soutenir les entreprises de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

télécommunications à déployer l'accès à la téléphonie cellulaire dans les milieux ruraux où le nombre d'abonnés potentiels est plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Laçasse, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place dès que possible, des programmes d'aide afin de soutenir l'amélioration de la couverture cellulaire sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce et les autres régions rurales du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Maxime Bernier, député fédéral de Beauce, M. Luc Provençal, député provincial de Beauce-Nord et M. Jacques Demers, président de la Fédération des municipalités du Québec.

66-04-2019 APPUI - EXTENSION DE LA ZONE TELEPHONIQUE D'APPEL LOCAL

ATTENDU que la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de toutes autres municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce sans frais interurbains;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Bernard est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de certaines municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, soit Saint-Isidore, Frampton, Sainte-Hénédiène, Sainte-Marguerite, Saints-Anges et Vallée-Jonction sans frais interurbains;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marguerite est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de certaines municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, soit Saint-Bernard, Frampton, Saints-Anges, Vallée-Jonction et Saint-Lambert-de-Lauzon sans frais interurbains;

ATTENDU que la municipalité de Saints-Anges est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de certaines municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, soit Saint-Bernard, Sainte-Marguerite, Sainte-Hénédiène, Saint-Isidore et Saint-Lambert-de-Lauzon sans frais interurbains;

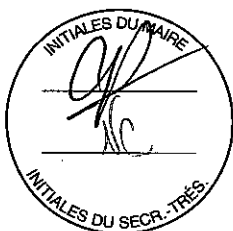
ATTENDU que la municipalité de Vallée-Jonction est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de certaines municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, soit Saint-Bernard, Sainte-Marguerite, Sainte-Hénédiène, Saint-Isidore et Saint-Lambert-de-Lauzon sans frais interurbains;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédiène est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de certaines municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, soit Saint-Bernard, Frampton, Saints-Anges, Vallée-Jonction et Saint-Lambert-de-Lauzon sans frais interurbains;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Isidore est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de certaines municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, soit Saint-Bernard, Frampton, Saints-Anges sans frais interurbains;

ATTENDU que la municipalité de Frampton est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de certaines municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, soit Saint-Bernard, Sainte-Marguerite, Sainte-Hénédiène, Saint-Isidore et Saint-Lambert-de-Lauzon sans frais interurbains;

ATTENDU que la municipalité de Scott est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon sans frais interurbains;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marie est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer avec les citoyens de Saint-Lambert-de-Lauzon sans frais interurbains;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté la résolution n° 103-18, à sa séance du 18 mai 2018, demandant à TELUS d'étendre la zone d'appel local de manière à ce que les communications téléphoniques entre Saint-Lambert-de-Lauzon et l'ensemble de la MRC de La Nouvelle-Beauce soient sans frais d'interurbains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand, et résolu à l'unanimité de demander à TELUS d'ouvrir la zone d'appel local afin que toutes les municipalités de MRC de La Nouvelle-Beauce puissent communiquer entre elles sans frais d'interurbains et d'offrir le réseau Internet haute vitesse à toutes les municipalités de MRC de La Nouvelle-Beauce.

67-04-2019 DEMANDE DE SOUMISSIONS – JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 20 000\$ a été obtenue des Fonds structurants pour la réalisation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT que la Commission des loisirs avec les profits de leur activité annuelle a accumulé une grande partie des coûts du projet;

CONSIDÉRANT que le Cercle des Fermières a contribué avec un montant de 7000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité agira comme maître d'œuvre et s'engage à déboursier le manque à gagner s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que des soumissions seront demandées pour l'installation et l'achat de jeux d'eau prévu pour l'été 2019.

Que le Conseil délègue ses pouvoirs au maire et la directrice générale à procéder à la poursuite du projet.

TRACTEUR MULTIFONCTIONS

Des soumissions ont été demandées à des fournisseurs de gré à gré, la date de réception est le 4 avril.

68-04-2019 DEMANDE DE SOUMISSIONS – AMÉNAGEMENT LOCAUX DES ORGANISMES

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour le réaménagement des locaux des organismes (FADOQ et Cercle de Fermières) au sous-sol du centre communautaire. Un devis est préparé et transmis aux entrepreneurs ciblés.

69-04-2019 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai ;

Considérant que le thème « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

Par conséquent, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal du 1^{er} avril 2019 de Sainte-Marguerite, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT.**

DIVERS

- Suite à des plaintes, le troisième avis (et dernier) pour l'immatriculation des chiens nous sera déposé au bureau afin que nous puissions contacter les contribuables ciblés.
- Défi tête rasée / engagement du maire à doubler personnellement les dons reçus jusqu'à concurrence de 1000\$ qui devront parvenir au bureau municipal au plus tard le 1^{er} juin 2019 (fonds administrés par la direction générale)
- Certificats d'engagement remis par le maire à trois bénévoles de la biblio / Nicole Boutin, Claudine Roberge et absente-Gisèle Soucy

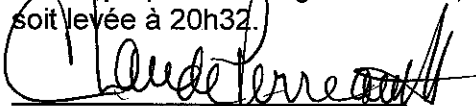
Période de questions


Aucune question de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

70-04-2019 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h32.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 4 AVRIL 2019

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce quatrième jour du mois d'avril deux mil dix-neuf, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M. Robert Normand M. Nicolas Lacasse
M. Émile Nadeau Mme Manon Deslauriers

formant corps entier du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Un avis de convocation a été remis en personne à tous le lundi 1^{er} avril.

Ordre du jour

- Mandat à l'entrepreneur – rue de la Meunerie :
- Adoption du règlement no 465-2019
- Ouverture soumissions – équipement multi-fonctions

71-04-2019 MANDAT À L'ENTREPRENEUR – RUE DE LA MEUNERIE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de T.G.C. inc au montant de 535 908.82\$ taxes incluses pour les travaux de réfection de la rue de la Meunerie. Que cette acceptation est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

72-04-2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 465-2019

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le règlement no 465-2019 concernant un emprunt de 585 000\$ pour la réfection de la rue de la Meunerie soit et est accepté.

Avis public, annonçant le droit des personnes habiles à voter, affiché le 5 avril

73-04-2019 OUVERTURE SOUMISSION – ÉQUIPEMENT MULTI-FONCTIONS

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu unanimement que la soumission de Dorchester Équipement inc au coût de 48 625.23\$ taxes incluses soit accepté pour l'achat d'un équipement multi-fonctions. Une subvention de 9000\$ du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) 2019-2020 nous a été accordée pour cet achat et la balance a été prévue au poste d'immobilisation du budget 2019.

74-04-2019 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Denis Gamache et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h46.

Claude Perreault, maire

Nicole Chabot, directrice générale et
secrétaire-trésorière